

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 8 DÉCEMBRE 2025
PROCÈS-VERBAL N° 35**

Page 384

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

Mme Nicole Bachmann, Présidente, ouvre la séance à 20 h 00, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux. Elle salue le public et la presse en la personne de Robin Badoux et remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 44

Nombre de votants : 43

Excusés : Mmes Betschart Anne-Sophie, Sulzmann Hanna ; MM. Hedou Gael, Zeiter Viktor.

Absent : M. Mermod Cyril.

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente excuse M. Martin Schnorf, municipal.

2. Approbation de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote de l'ordre du jour tel que présenté.

OUI - 43 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 10 novembre 2025

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du PV tel que présenté.

OUI - 43 NON - 0 ABST - 0

Le PV est accepté à l'unanimité.

4. Communications de la Présidente

Interpellations, postulats et motions : Afin que vos éventuels interpellations, postulats ou motions puissent être portés à l'ordre du jour, je vous prie de bien vouloir me les faire parvenir, par mail, quelques jours avant la séance de conseil à laquelle vous souhaitez les déposer. Vous trouverez plus d'information au sujet de ces outils et des procédures qui y sont liées dans la « Loi sur les communes », articles 30 et suivants, ainsi que dans le « Règlement du Conseil Communal ».

Résultats des votations cantonales et fédérales du 30 novembre 2025 : Le taux de participation sur le plan communal, cantonal et fédéral, pour l'ensemble des objets, se situe entre 42.12 % et 42.94 %

Votations fédérales	Yvonand		Suisse	
	Refusé	87.16 %	Refusé	84.15 %
01 Initiative service citoyen	Refusé	72.28 %	Refusé	78.28 %
02 Initiative pour l'avenir				
Votations cantonales		Yvonand		Canton de Vaud
01 Pour que les Vaudois de l'étranger puissent élire les conseillères et conseillers aux Etats	Accepté	64.15 %	Accepté	64.99 %
02 Droits politiques des personnes sous curatelle de portée générale pour incapacité de discernement	Refusé	76.31 %	Refusé	73.86 %
03 Initiative populaire "Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici"	Refusé	61.79 %	Refusé	64.82 %

5. Lettres et pétitions éventuelles

Le bureau du conseil a reçu une information concernant le tableau de bord interactif des finances communales. Nous avons été informés par la direction des finances communales de la mise à jour avec les chiffres 2024 et de la mise à disposition des personnes intéressées d'un « tableau de bord interactif des finances communales ». Le courriel d'information mentionne : « La Direction des finances communales a mis à jour le tableau de bord interactif avec les données des comptes communaux 2024. Cet outil vise avant tout à soutenir les municipalités dans le pilotage de leur commune grâce à un accès facilité aux indicateurs financiers de leur collectivité. Des visualisations et un code couleur intuitif permettent l'identification des éventuels points d'attention. Les municipaux et municipales des finances, ainsi que les boursierères pourront ainsi optimiser le temps et les ressources dédiées aux analyses financières. Le tableau de bord s'adresse également à tous les milieux intéressés à comparer les finances des communes, notamment grâce à une cartographie cantonale ou par district. Plusieurs degrés d'analyse sont possibles selon le niveau d'expertise ou les besoins de l'utilisatrice ou de l'utilisateur. Pour rappel, un tutoriel, une formation en ligne et une FAQ sont accessibles sur le site. De plus, un memento présente les définitions et les formules de calcul des indicateurs financiers figurant dans le tableau de bord. Enfin, les sources des données comptables MCH1, respectivement MCH2, sont mises à disposition sur cette même page ». Ce courriel a d'ores et déjà été transmis à la commission des finances. Cet outil est à disposition sur le site de l'Etat de Vaud sous Finances communales, Tableau de bord 2024.

6. Communications de la municipalité

Mme Lucy Delarze

Route de Pomy : On a reçu le retour des subventions à hauteur de CHF 62'100.-. On arrive à un total investi de CHF 384'000.- environ. Cela correspond à 93 % du crédit accordé qui a été dépensé. Par rapport aux aménagements, on a fait des comptages et on a une vitesse moyenne du trafic qui est inférieure à 50 km/h. On a également un projet de stationnement pour les 2 roues qui est prévu sur une parcelle privée. On est entré en discussion avec un propriétaire privé et on va installer un petit stationnement pour les 2 roues pour tous les enfants qui vont en direction de l'arrêt de bus.

Route de Rovray : On a finalisé la mise à l'enquête, elle est terminée et on n'a eu aucune opposition. On va maintenant sur la suite de la procédure administrative. On va devoir demander l'autorisation aux instances cantonales pour avoir le permis de construire. Le début des travaux est toujours prévu au printemps et finalisé avant les moissons.

Travaux d'entretien courants : Vous avez pu voir les travaux qui ont été réalisés sur l'Avenue du Temple. On a fait des travaux sur le trottoir et du taconnage sur la chaussée. Ce sont des travaux d'entretien qui sont sommaires, qui permettent d'apporter du confort aux piétons et aux employés en charge du déneigement et de prolonger la durée de vie de la route avant des travaux plus conséquents. Ces travaux étaient prévus dans le budget d'entretien routier 2025. C'est pour cela que vous n'avez pas eu de préavis. L'année prochaine, dans les travaux d'entretien courants, on a prévu de faire des travaux d'entretien sommaires de surface sur la Grand Rue, qui eux aussi prolongent la durée de vie de la route avant des travaux plus conséquents, qui sont dans le budget d'entretien routier 2026. Ils sont prévus l'année prochaine, juste après la route de Rovray, donc on imagine durant l'été.

Soutien à la transition énergétique : Vous avez voté, il y a quelques mois, le fait de mettre une taxe sur l'énergie électrique et de financer un fonds pour du subventionnement. On a reçu la semaine dernière l'approbation de la direction générale de l'environnement. On va maintenant finaliser le processus interne de traitement de ces demandes qui seront disponibles dès début 2026. On a prévu le 5 janvier, mais il faut que le délai de procédure officielle d'affichage et le délai de recours potentiel soit réalisé. Ce sera donc au plus tard début 2026.

Petit marché de Noël : Le petit marché de Noël aura lieu le 18 décembre à la salle polyvalente. Nous avons encore quelques places pour tenir la buvette. Je vais vous renvoyer le lien du Doodle pour vous inscrire pour tenir la buvette. Ce sont des tranches de deux heures et ce serait chouette que vous participiez. Tous les bénéfices seront redistribués à une œuvre de bienfaisance.

M. Julien De Icco

Préavis 2025/13 : À la demande de la commission des finances j'interviens maintenant concernant ce préavis, objet n°8 de l'ordre du jour, pour parler du passage des comptes. Déjà, ce qu'il faut savoir, c'est qu'il n'y aura pas de commission ad hoc, il y aura uniquement la commission des finances. Concernant le point 2 du préavis, la réaffectation des fonds de réserve, il y a des fonds spéciaux qui vont rester. Pour les fonds qui sont alimentés par des taxes et qui sont au bénéfice d'un règlement, ça ne va pas changer. Par contre il y avait toute une quantité de fonds qui sont listés dans le préavis qui, eux, seront, par mesure de simplification, regroupés dans le fonds de réserve de politique budgétaire pour offrir un peu plus de flexibilité. La somme qui va être allouée à ce nouveau fonds représente environ CHF 7'454'000.-. C'est une somme assez importante, sur laquelle on pourra avoir un certain levier, quand il faudra comptablement équilibrer certains comptes. Ce n'est pas de la trésorerie disponible, mais c'est une opération comptable qui permettra potentiellement d'équilibrer un peu les choses quand on en aura besoin. Je crois que c'était cet élément qui était spécifiquement sollicité par la commission des finances. Il y a d'autres éléments qui viennent s'ajouter, notamment la reclassification des immobilisations du patrimoine administratif et financier. Pour rappel, le patrimoine administratif représente tout ce qui est nécessaire à l'activité opérationnelle de la commune et le patrimoine financier, c'est tout ce qui n'est pas forcément nécessaire ou ce que l'on pourrait céder sans porter préjudice aux activités opérationnelles. Dans cette réflexion, ce qu'il faut prendre en considération aussi, c'est que les normes d'amortissement ne sont pas les mêmes, en fonction de ce à quoi est attribué l'objet. Typiquement, pour le patrimoine administratif, cela se fait généralement en 30 ans d'amortissement, ce qui n'est pas forcément le cas dans le patrimoine financier. Dès lors, on déplace trois objets, dont un partiellement en fait,

qui est le bâtiment de la petite Amérique, où le 41% des locaux est actuellement utilisé par la voirie. Celui-là va partir dans le patrimoine administratif, le solde restant dans le patrimoine financier. Il y a également le bâtiment dépôt en Coppet, qui a une valeur comptable de CHF 1.- à ce jour et puis le lotissement Mortaigue.

Forêt : Vous avez peut-être été témoin de certaines coupes qui ont été faites. En tant que citoyen, avant d'être en charge du dicastère des forêts, je me posais beaucoup de questions me demandant pourquoi ils font ça. Ces arbres sont beaux, pourquoi les coupent-ils ? Ils me plaisaient bien ces peupliers. En parlant avec des professionnels du métier, on obtient certaines informations qu'on n'avait pas lorsqu'on se posait juste la question de pourquoi est-ce qu'on abat un arbre ? En gros, et je vous passerai tous les détails, il y a le renouvellement des peuplements qui est nécessaire, le maintien de la biodiversité, la sécurité et la prévention des risques - parce qu'un arbre qui est vétuste, c'est un arbre qui sera sujet à potentiellement se casser sous l'effet d'intempéries - la valorisation économique - oui, on fait quelque chose de notre bois, on peut l'utiliser sous différentes formes, notamment aussi le vendre - la durabilité et les respects des obligations légales. On est soumis à une loi, concernant l'entretien d'une forêt. Vous avez peut-être constaté, sur la rue des Saules, sur le plan Mortaigue, on a coupé les peupliers qui étaient présents depuis 2001, qui étaient donc largement arrivés à maturité. En parlant avec les bûcherons, il y a déjà un moment qu'on aurait dû les abattre. Ce sera replanté par des essences indigènes. Le but de cette coupe est aussi de permettre à tout le cordon boisé le long de la Menthue de pouvoir un peu plus se densifier. Il y aura des interventions aussi sur la Maladaire, la Baume, la Côte de Neyru, qui est déjà faite, et la Cua. Je vous ai mis juste un détail des mètres cubes et de ce qu'on peut en faire. Ce qu'il faut savoir c'est que, pour la commune, on a droit à peu près à 650 mètres cubes par année de coupes. C'est ce qui a été établi sur un plan de 10 ans et c'est « plus ou moins ». Pour l'année prochaine, si vous additionnez ces montants, on sera à beaucoup plus que 650 mais ils viennent compenser des années où on a fait un peu moins. Donc le but c'est vraiment de pouvoir réaliser en fonction des besoins en renouvellement qu'on a sur nos forêts.

Frelon asiatique : Il y a eu une intervention sur ce sujet lors du dernier conseil communal. C'est juste un rappel pour ceux qui auraient loupé l'information : on a décidé de prendre à notre charge l'éradication des nids, parce qu'on estime que c'est un problème qui est suffisamment sensible pour ne pas être freiné par des problèmes financiers.

Mme Laura Marques

Bilan année 2025 et nouveautés : C'était une année qui n'était pas forcément évidente du point de vue du personnel communal. Je pense que vous le savez tous, il y a eu pas mal de changements. On est sur une meilleure pente, une pente ascendante, ça va en s'améliorant, on en est très contents. Il y a pas mal de nouveautés pour 2026, dont le changement des horaires pour l'administration. Vous le verrez dans le Tapa-Sablia. On a changé quelques éléments, mais je n'en parle pas plus car on va avertir les collaborateurs ces prochains jours concernant nos changements définitifs. Cela va aller en s'améliorant, en visant une qualité et un service plus qualitatif avec du sur mesure aussi sur les rendez-vous. Cela va certainement faciliter la vie des gens qui travaillent à de plus hauts taux d'activité : au lieu de prendre congé, ils auront la possibilité de prendre rendez-vous. Je pense que cela ne peut être que bénéfique pour tous. Il y aura aussi d'autres nouveautés sur le site internet, comme un programme de gestion des salles pour louer les salles communales. Tout ça sera mis en place début 2026.

7. Préavis 2025/11 Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois.

Rapport.

Rapport de la commission ad hoc :

Rapporteur Mme Aline Wenk

« Convoquée en séance le jeudi 20 novembre 2025 à 19h30, la commission ad hoc composée de : Messieurs Michel Burnand, Ivar Kjelberg, Loris Perrinjaquet, Hanspeter Tschäni, Viktor Zeiter et Jean-Claude Rey ainsi que Madame Aline Wenk, rapportrice, s'est réunie pour débattre du préavis 2025/11, « Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois ». Madame Laura Maques, syndique, y était présente. Elle nous a donné les précisions demandées et a répondu à nos questions. La commission la remercie pour sa disponibilité. La commission apprécie les informations transparentes du SDIS qui expliquent très clairement toutes les modifications des statuts. Les modifications des statuts ont pour impacts généraux :

- Plus de démocratie en distribuant plus justement le pouvoir décisionnel sur les quarante communes,
- De répondre aux exigences cantonales,
- La séparation entre l'obligatoire et l'optionnel liés aux besoins spécifiques de chaque commune.

La commission ne relève pas d'impact négatif ou de complication pour la commune d'Yvonand par la modification de ces statuts. Après délibérations, la commission, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis 2025/11 tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2025/11, dont les conclusions sont :

Article 1: Les statuts de l'Association régionale de prévention et de défense incendie et secours du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 8 octobre 2025.

Article 2 : La modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'État, mais au plus tôt le 1er janvier 2027.

OUI - 42 NON - 0 ABST - 1

Le préavis 2025/11 est accepté à la majorité.

8. Préavis 2025/12 Budget 2026.

Rapport.

Rapport de la commission des finances :

Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le lundi 17 novembre et le lundi 24 novembre à 19h30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Corinne Ravessoud, Hanna Sulzmann et de Messieurs Yann Rod (présent à la première séance et excusé à la deuxième), Thierry Steiner, Charles Wernuss et Fabrizio Marzolini s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Étaient présents à la séance du 24 novembre : Mesdames Laura Marques, Syndique, Mesdames Lucy Delarze, Christelle Fresneau, municipales et Messieurs Cyril Ottonin, Thierry Genillod, Julien De Icco. Municipaux, et Monsieur Sylvain Etter, Boursier. M. Martin Schnorf, malade, s'est excusé. La commission des finances s'est réunie une première fois afin d'identifier les questions à transmettre à la municipalité. Elle remercie les représentants municipaux pour les réponses apportées lors de la deuxième séance. Les membres de la commission relèvent les efforts fournis par la municipalité pour limiter les charges ainsi que pour explorer de nouvelles pistes en matière de recettes. La municipalité nous a informé que l'ASIYE se trouve actuellement dans une phase de professionnalisation, ce dont nous nous réjouissons. Nous espérons toutefois que cette évolution prendra en compte les risques liés au départ potentiel d'une commune, notamment par la mise en place d'un mécanisme de pénalité adéquat couvrant les investissements et amortissements en cours et futurs. La revue du budget s'est effectuée dans le contexte de la mise en œuvre du nouveau plan comptable harmonisé 2 (MCH2). Cette

transition a considérablement compliqué la tâche de la commission, dans la mesure où la comparaison avec les comptes précédents n'était que partiellement possible. La commission souligne toutefois que le travail préparatoire du boursier a facilité cette analyse, de même que le soutien apporté par la municipalité. La commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme Corinne Ravessoud

Je regrette l'absence de M. Schnorf ce soir parce qu'il avait répondu à la commission des finances, concernant - c'est peut-être une fausse nouvelle - du possible départ de Pomy. Il nous avait écrit, puisqu'il n'était pas présent, que « même si Pomy a eu une séance avec l'entente d'Yverdon, rien n'est acté. Une séance du CD, du comité directeur, de l'ASIYE et des syndics des villages aura lieu tout prochainement pour discuter de ce sujet (le 27 novembre 2025, donc elle a déjà eu lieu) ». Est-ce qu'on a des informations complémentaires là-dessus ?

Mme Laura Marques

Je me permets de répondre, même si c'est plutôt du dicastère de mes collègues. J'étais présente en tant que syndic. Effectivement, la séance a bien eu lieu. Il y a eu de nombreuses discussions très pertinentes qui vont générer une nouvelle séance de travail entre syndics, accompagnés par le comité directeur, où on va évaluer plusieurs scénarios pour le futur, toujours dans la même optique de rationaliser les coûts et de partir sur une bonne piste pour le futur. Cela ne pourra être que positif, mais comme c'est en cours de travail, on ne peut pas, à ce stade, vous communiquer d'autres informations.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2025/12, dont les conclusions sont :

1. d'accepter le budget d'exploitation de la commune d'Yvonand pour l'an 2026 arrêté comme suit :

Charges :	CHF	22'361'948.00
Revenus :	CHF	21'321'068.00
Déficit :	CHF	1'040'880.00

OUI - 42 NON - 0 ABST - 1

Le préavis 2025/12 est accepté à la majorité.

9. Préavis 2025/13 Ajustement du bilan pour le passage au MCH2.

Dépôt.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

10. Préavis 2025/14 Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et défense incendie des secteurs : La Vignette et La Rochettaz - Commune d'Yvonand.

Dépôt.

M. Cyril Ottonin

Pour rappel, en Suisse, la distribution d'eau et d'eau potable tombe dans le domaine de la compétence des cantons qui délèguent aux communes pour la distribution. Le distributeur d'eau doit assurer la mise à disposition en tout temps d'eau potable en quantité suffisante, une qualité irréprochable ainsi qu'une pression suffisante. Le préavis de ce soir concerne les travaux de maintenance de notre réseau, avec comme référence le plan directeur de distribution d'eau, le rapport d'inspection du réseau communal. On a déjà posé la question à l'OFCO et on a reçu un

préavis positif pour la réalisation de ces travaux. Comme les fichiers que vous avez ne sont pas faciles à lire, je vais vous les présenter. *Présentation des documents du préavis.* L'ARRIBRU, c'est l'association intercommunale pour l'alimentation en eau potable des communes fribourgeoises et vaudoises, de la région des tunnels d'Arrisoules et des Bruyères. Nous y sommes représentés, au comité directeur, par moi-même et au comité intercommunal par Mme Marques, qui assure même la présidence de ce conseil intercommunal. Ce qui va être réalisé, c'est un piquage sur la conduite de l'ARRIBRU avec la réalisation d'une chambre de comptage ainsi qu'une conduite qui va partir en direction de la Rochettaz et une autre qui va partir en direction du réseau du village. Il y a également la création de deux chambres secondaires. L'ARRIBRU nous a obligés à créer cette conduite pour alimenter le réseau communal. Ils ne voulaient pas simplement un piquage sur le réseau pour alimenter deux biens-fonds. C'est ce qui nous a permis que l'ARRIBRU rentre en ligne de compte pour ce projet. Cela va aussi nous assurer une sécurité supplémentaire, puisqu'on aura deux points d'entrée de l'ARRIBRU sur notre réseau d'eau potable. Un autre avantage, c'est que la Vignette sera raccordée à l'eau potable et on va installer une borne hydrante qui n'existe pas avant. De nouveau, le côté sécurité incendie, qui est presque aussi important que l'eau potable, est pris en compte. Au carrefour du chemin de l'Étroit, il y aura le branchement sur le réseau communal. Le réservoir de la Vignette, on va le conserver pour l'instant, parce qu'il est alimenté par les sources de Praz Pendant qui viennent d'en haut. Une de ces deux sources n'est pas utilisée aujourd'hui, car il y a un petit peu trop de chlorothalonil. Mais la seule qui reste nous produit 18 litres/minute et on va la conserver. En cas d'acceptation du projet par le conseil communal, la suite de la procédure est une mise en consultation auprès des services de l'Etat et ensuite l'enquête publique. Pour les commissions, Monsieur Alexandre Goret, notre fontainier, se tiendra à disposition pour les séances si vous le désirez et pourra vous apporter son côté technique.

M. Mathieu Aberle

Vous allez ouvrir le chemin de la Rochettaz, est-ce que vous en profitez pour installer la fibre optique et compléter les réseaux ?

M. Cyril Ottonin

C'est une question qu'on va poser à Swisscom, s'ils montent là-bas ou non. Je n'ai pas le réseau en tête pour la fibre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11. Divers et propositions individuelles

M. Nicolas Liechti

J'ai deux questions pour la municipalité aujourd'hui, pour rebondir sur les premières communications de cette séance. Pour la première, j'aimerais revenir sur la situation de l'administration communale. Madame la syndique, vous nous avez dit que la situation était sur une pente ascendante, si je reprends vos propos. J'ai une petite question parce que j'ai entendu des bruits et des rumeurs sur la situation notamment du bureau technique, avec des départs, des renouvellements de postes. J'aurais voulu savoir quelle était la situation plus précisément du bureau technique. Y a-t-il, suite à ces différents changements, des retards dans le traitement de certains dossiers ? J'ai entendu dire qu'il y avait des dossiers qui attendaient depuis un certain temps. Je n'ai pas besoin d'une réponse immédiate, mais j'aimerais savoir quelle est la situation au niveau du bureau technique, est-ce que les postes sont repourvus, est-ce que le bureau est en capacité totalement opérationnelle aujourd'hui. C'est la première question. La deuxième question s'adresse au dicastère des forêts et je rebondis également sur la présentation de Monsieur De Icco. J'ai envie de revenir sur ces coupes qui se font évidemment régulièrement et c'est tout à fait normal, mais plus précisément sur les coupes qui ont eu lieu cet automne au

niveau de la plage de la Menthue, où un grand nombre de peupliers ont été coupés, qui étaient à maturité, c'est très bien. Ma question est de savoir, s'agissant d'un terrain cantonal, comment ce terrain va redevenir ensuite, une fois que les coupes seront terminées et une fois qu'on aura replanté. On est quand même dans la zone centrale touristique du village et j'aurais trouvé intéressant qu'on puisse peut-être traiter cette zone - je l'ai déjà souvent dit dans ce conseil communal - avec un peu de considération touristique. C'est-à-dire de ne pas forcément laisser des ronces, des andains et toute la biodiversité qui est certes nécessaire, mais peut-être que dans cette zone-là, la plus touristique du village, il y a peut-être un petit effort paysager à faire pour rendre cette zone un peu plus touristique et non en faire une zone forêt d'entretien. Pour moi, ce n'est pas la même forêt qu'au fin fond du Vallon des Vaux.

M. Thierry Genillod

Pour répondre à la première question, non, il n'y a rien de nouveau. Je suis un peu surpris de la question, je pensais que beaucoup de monde savait la chose. Oui, le bureau technique a perdu Monsieur Volery, a perdu Monsieur Trytz, a perdu Madame Maccani. Les trois personnes du BT sont effectivement parties en cours d'année à des échéances très courtes, entre les heures supplémentaires, les vacances et un congé paternité. Depuis là, je n'ai malheureusement réussi à n'embaucher qu'une personne qui est à 60% mais qui nous fait un boulot impeccable et incroyable, qui s'est investie corps et âme, c'est Madame Sonia Rivetti (ainsi que Mme Héloïse Rossier-Dériaz, secrétaire, mentionnée par mail après la séance). J'ai lancé des postulations et il y a des moments où j'ai cru pouvoir débaucher dans d'autres communes des techniciens, mais malheureusement ça n'a pas fonctionné. Cela prend beaucoup de temps et on se rend compte que trouver des gens formés là-dedans, c'est mission impossible. Actuellement, on est de nouveau en phase de recrutement. Pour détasser les énormes retards qu'on a pris, on s'est adjoint de diverses personnes, comme Monsieur Claivaz, notre ancien urbaniste qui vient faire des heures au bureau. On a également des dossiers qui sont traités chez Jaquier-Pointet pour préparer les rapports. Madame Rivetti se trouve toute seule pour faire la suite d'entrées dans le système informatique cantonal. On a effectivement détassé d'un côté mais on a rempli de l'autre. Elle fait tout son maximum, elle est souvent là tôt le matin, alors qu'elle fait un 60 % normalement. On a fait en sorte de rattraper gentiment nos retards, mais effectivement on en a pris beaucoup, mais faute de mieux, on fait avec ce qu'on peut.

M. Julien De Icco

J'aimerais pouvoir me prononcer pour le canton vu que c'est une forêt cantonale, mais franchement, je ne sais pas, honnêtement, dans quel état ça va être laissé. Ce que je sais, quand on parle avec des gardes-forestiers, c'est qu'ils disent que c'est absolument génial de tout laisser en vrac pour la biodiversité, parce que c'est la meilleure manière de laisser la nature redevenir nature et la meilleure manière que ça reparte. Et d'un point de vue durabilité, on n'utilise pas de fioul pour évacuer ou détruire tous les éléments sur place. J'ai bien compris ces données-là, mais en l'occurrence, quand on en parlait, on était tout en haut de la forêt, où il n'y a que les champignonneurs qui vont se promener. Je comprends que c'est un point central et, ne pouvant répondre, je vais m'approcher de notre inspecteur cantonal, pour lui demander ce qu'il compte faire, en prenant ça en considération.

M. Hanspeter Tschäni

Je ne suis pas sûr d'avoir entièrement compris ce que Madame la municipale Delarze a dit sur la route de Rovray, mais j'aimerais quand même revenir là-dessus. On a eu l'occasion la semaine passée d'assister à une très belle présentation sur l'EMS. Les gens de l'entreprise Saphir nous ont démontré très en détail ce qui va se passer avec l'EMS, ce que je trouvais très intéressant. Mais ce que j'ai réalisé à ce moment-là, c'est que on risque d'avoir deux assez grands chantiers, sur ce tronçon de la route de Rovray. D'une part parce qu'il y a ce chantier de remaniement de l'EMS et d'autre part, on a aussi prévu de faire le virage. Si j'ai bien compris, ça devrait avoir

lieu à peu près au printemps de l'année prochaine. Peut-être, comme je l'ai dit, ne suis-je pas tout à fait au courant du timing, mais il me semble qu'il faudrait absolument éviter un chaos total là-haut. Si on a le trafic et la circulation qui vont avec le chantier et en même temps les travaux pour le virage, cela ne sera pas drôle. Vous vous rendez compte que la route de Rovray est très étroite, surtout à l'endroit où il y a l'EMS. C'est même plus étroit que le reste. Surtout pendant les heures de pointe, on a beaucoup de circulation avec les bus postaux, mais aussi de gros tracteurs. Peut-être que j'ai mal compris le timing, mais il me semble qu'il faudrait absolument éviter que tout se passe en même temps.

Mme Lucy Delarze

Je vous rassure, c'était effectivement inenvisageable de faire les deux travaux en même temps. Que les travaux de l'EMS et de la route de Rovray soient en simultané, ce n'était même pas une éventualité. Là, justement, le timing devient un peu serré et il faut qu'on fasse en sorte que cela marche. C'est pour cela que les travaux sont prévus au printemps, ils seront terminés avant juillet pour que l'EMS puisse débuter en juillet. Eux, ils commencent leurs travaux idéalement en juillet. D'ailleurs, ils aimeraient récupérer notre installation de chantier. Si on ne pouvait pas, pour une raison XY, procéder aux travaux avant le début de l'EMS, on les ferait après. Ça veut dire qu'on attendrait deux ans parce qu'effectivement les travaux de l'EMS sont prévus pour une durée d'à peu près deux ans et qu'on ne les fera pas en même temps.

Mme Aline Wenk

J'ai encore une question sur les forêts, plus par curiosité. Vous avez parlé de forêts d'exploitation avec un tour de vingt ans, avec des peupliers de 2001. C'est court, ce sont des forêts jeunes. Est-ce qu'il y a des entretiens qui sont différenciés sur le territoire communal ? Tout tourne sur des forêts d'exploitation ou y a-t-il des forêts qu'on laisse vieillir ? Parce qu'on sait qu'au niveau de la biodiversité, la vieille forêt, la forêt centenaire, cela n'existe pas tellement en Suisse. Mais il faut prendre aussi le pas de laisser vieillir certaines forêts. C'est une question générale : y a-t-il différents modes d'entretien des forêts sur la commune ou sommes-nous partout en mode d'exploitation ?

M. Julien De Icco

Je suis encore novice dans ce domaine, mais par contre je sais qu'il y a des zones réservées, protégées sur lesquelles pendant cinquante ans on n'intervient plus. Il y a déjà des zones qui existent, il y en a d'autres qui sont potentiellement susceptibles de l'être. Toutes ne sont pas soumises à exploitation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.

Absent : Le même.

La séance du conseil est close à 20 h 55. Le prochain conseil communal aura lieu le lundi 26 janvier 2026 à 20 h 00 au forum. La Présidente remercie les conseillères et conseillers de leur attention et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année.

La Présidente

Nicole Bachmann



La Secrétaire

Pauline Héritier